



FORMULAIRE DE DROIT A L'IMAGE - PERSONNES MINEURES

Vu le Code civil, en particulier son article 9, sur le respect de la vie privée,

Vu le Code de la propriété intellectuelle.

Dans le cadre dese déroulant àle

Je soussigné(e) autorise la ville de Viarmes à

Photographeur

Filmer

mon enfant (nom : ; prénom :) à publier et à utiliser son image pour l'évènement mentionné ci-dessus et pour les modes d'exploitation suivants :

Les publications (journal municipal, brochures, plaquettes, livret d'accueil...)

Les campagnes d'affichages

Des expositions ultérieures temporaires

La Newsletter mensuelle

Les supports numériques de la ville, comme son site Internet ou son application mobile

Les chaînes Youtube de la ville ou de l'EMM, le cas échéant.

La page Facebook de la ville et ses autres réseaux sociaux, le cas échéant.

Je reconnais avoir pris connaissance des informations ci-dessus et donne mon accord :

-pour la fixation et l'utilisation de l'image de mon enfant dans le contexte exclusif de

..... exposé ci-avant,

-pour l'utilisation des noms et prénoms de mon enfant à des fins d'exploitation ci-dessus définies,

Oui

Non

Fait à Signature :

Le (date)

Les informations et autorisations recueillies via le présent formulaire sont destinées à la ville de Viarmes dans le cadre de et de communications administratives, et seront conservées à vie. Les images objets de l'autorisation feront l'objet d'un traitement informatique. En application de la loi du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement Général sur la Protection des données n°2016/679, les personnes concernées bénéficient dans ce cadre d'un droit d'accès, de rectification, de retrait du consentement au traitement concernant leurs données. Si vous souhaitez exercer ces droits et obtenir communication des informations vous concernant, ou pour toute question relative à ce traitement de données, veuillez-vous adresser au Délégué à la protection des Données Personnelles de la collectivité en envoyant un courriel à dpd@cigversailles.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.